

LA CHRONIQUE DE L'EAU

Journée mondiale des zones humides : Notre défense contre les changements climatiques

Le 2 février marque chaque année la journée mondiale des zones humides. Depuis 1997, est célébré l'anniversaire de la signature de la convention de Ramsar en Iran par 157 pays, le 2 février 1971. Cette journée est consacrée à la sensibilisation du grand public aux valeurs et aux avantages des zones humides. La thématique 2019 est « Zones humides et changements climatiques ». Les zones humides ont un rôle à jouer sur la lutte aux changements climatiques. Il est donc recommandé de cesser de les détruire, et plutôt de les restaurer, de les conserver et de les mettre en valeur.

Les zones humides (aussi appeler milieux humides) sont la transition entre les milieux terrestres et aquatiques et constituent un lien important dans les environnements naturels. Les milieux humides offrent aussi des habitats de qualité pour un grand nombre d'animaux et de plantes. Ils sont divisés en différentes catégories telles que les eaux peu profondes, les marais, les marécages et les tourbières. Ces écosystèmes sont des composantes très importantes de notre environnement et fournissent de nombreux services écosystémiques. Les milieux humides stockent de grandes quantités de carbone qui ne peut pas ainsi se libérer dans l'atmosphère. Ils agissent comme des éponges naturelles qui absorbent l'eau pour prévenir les inondations, filtrer et éliminer les contaminants et atténuent la sécheresse. Ce sont des barrières de protection qui protègent nos côtes de la montée des marées et des tempêtes. Les zones humides font tout cela, mais passent largement inaperçues et leur perte se poursuit.

Les basses terres du Saint-Laurent ont perdu plus de 45% de leurs milieux humides historiques et 65% des milieux humides résiduels sont plus ou moins gravement perturbés (CRECQ, 2015). Ici dans la région de Vaudreuil-Soulanges, les milieux humides sont majoritairement constitués de marécages (2,34 % du territoire), puis de marais et de prairies humides (0,51 %), de l'eau peu profonde (0,22 %) et des tourbières (boisées, fens et bogs; 0,21 %) (PDE-VS, 2014). Ils couvrent une superficie totale d'environ 27 km², ont une taille moyenne de 0,02 km² et représentent 3,3 % du territoire (Belvisi & Beaulieu, 2009). La MRC de Vaudreuil-Soulanges possède le plus petit pourcentage de milieux humides de toutes les MRC de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent (Gagné & Corbeil, 2010). Les menaces sur la dégradation et sur la destruction des milieux humides proviennent majoritairement des pressions de sources agricoles (22,1 %), résidentielles (17,5 %) et du réseau de transport (16,1 %) (GéoMont, 2012).

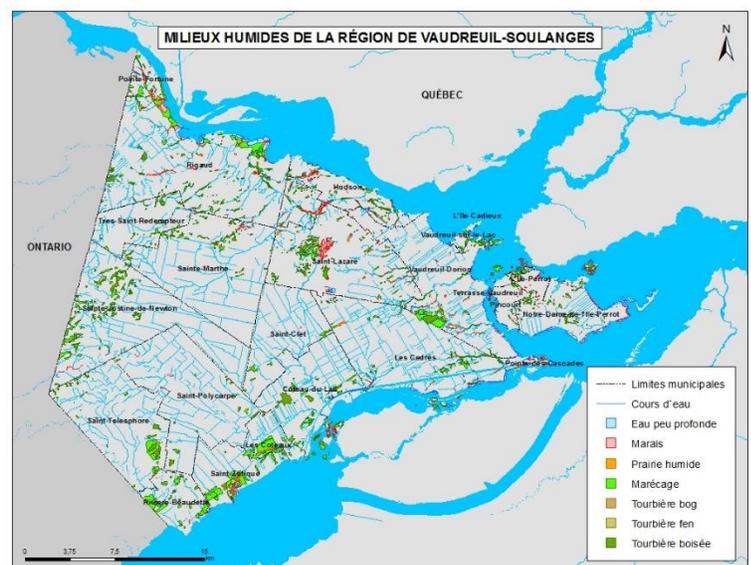
Une nouvelle loi sur la conservation des milieux humides et hydriques a été adoptée par l'assemblée nationale du Québec le 16 juin 2017. Cette loi marque d'importants changements législatifs visant à mieux gérer les milieux humides; avec une définition claire de ce qu'est un milieu humide; l'intégration des milieux humides dans les schémas d'aménagements des MRC; leur gestion par bassin versant; et aussi un point pour restaurer les milieux humides actuels et en créer de nouveaux pour prévenir la perte nette.

Pour information :

MacKenzie Waller, M.E.E.
Chargée de projets, COBAVER-VS
projetcom@cobaver-vs.org
Tél.: 450 451-0755

Sources :

- <https://www.worldwetlandsday.org/fr/welcome> ;
- http://www.cobaver-vs.org/plan_directeur_de_l_eau/
- <http://ducksunlimited.maps.arcgis.com/apps/MapTools/index.html?appid=77c2d088f93d44a1b2ef3edaf030ec30>
- <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm>



Source : Canards Illimités Canada, 2017.